REGLEMENT MERIBEL CYCLO - TOUR CHALLENGE

Informations générales :

Le Méribel Cyclo-Tour Challenge est une Cyclosportive organisée par le Club des Sports de Méribel les 15, 16 et 17 août 2025.

Cette compétition comporte 3 courses :

- **Vendredi 15 Août :** Une montée chronométrée - course individuelle en ligne Brides-les-Bains → Mottaret 17 km – 1135 D+

- **Samedi 16 Août :** Une montée chronométrée - course contre la montre Les Ménuires → Tougnète 7km – 700 D+

- **Dimanche 17 août :** Une montée chronométrée – course individuelle en ligne le dimanche 18 août Les Allues --> Col de la Loze 15 km – 1235 D+

Article 1 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toutes et tous, possédant une licence en cours de validité délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FF Triathlon), et non licencié(e)s.
Les participants non licenciés devront présenter un certificat médical datant de moins de 1 an au jour de l'événement, spécifiant clairement une non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

De même le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'1 an est exigé pour les licenciés de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), ainsi que pour tous les participants issus de Fédérations étrangères et ce,) ou d'avoir répondu au module de santé disponible sur l'espace licencié https://licence.ffc.fr/ valable 4 mois.

La participation aux courses du Méribel Cyclo Tour Challenge est ouverte aux participants mineurs de 15 ans révolus (le jour de l'événement) à 17 ans sur présentation d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve.

Attention, seule la course du dimanche 17 Août des Allues au Col de la Loze est autorisée pour les VAE. Les VAE sont interdits sur les courses de vendredi et samedi.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont à réaliser en ligne sur le site :
https://eventicom.fr/evenements/detail/Meribel-Cyclo-Tour-Challenge-1481

Il sera également possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve le 15, le 16 et le 17 Août matin au plus tard 30 minutes avant le départ de la course.

Par son inscription, le participant confirme qu'il accepte et s'engage à respecter les règlements de la FFC, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve.

Il s'engage également à se conformer aux directives de l'organisateur, des arbitres, des services de police et de gendarmerie ainsi que des services de secours.

Chaque participant accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chute et de collision, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Il est possible d'être classé en équipe, une équipe est composée de deux personnes : 1 homme et 1 femme, tous deux inscrits à la course. **Pour bénéficier de ce classement spécifique, les participants doivent le mentionner lors de l'inscription ainsi qu'indiquer le nom de leur co-équipier(ère)**

2.1. Tarifs

- Montée chronométrée : 10 euros
- Inscription combinée des 3 montées chronométrées : 40 euros.

Les licenciés à la FFC bénéficient d'une réduction de 5 euros sur chaque inscription.

2.2. Compléments d'informations

Toute inscription est ferme et définitive, toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

L'inscription et la validation du présent règlement vaut acceptation sans réserve de cette proposition.

Article 3 : Retrait des dossards – Horaires de départ des courses

Le retrait de dossard se déroulera :
- Le vendredi 15 Août de 8h30 à 9h30 à Brides-les-bains sur la place de la mairie
- Le samedi 16 Août de 8h30 à 9h30 aux Ménuires.
- Le dimanche 17 août de 8h30 à 9h30 aux Allues devant le Restaurant L'Arbé.

La plaque de guidon et le transpondeur seront à retirer en personne pendant la permanence sous présentation d'une pièce d'identité (carte identité, permis de conduire, passeport…)

Pour chaque étape le départ des coureurs en vélo musculaire est à 10h

Pour la course du dimanche 17 Août uniquement entre Les Allues et le Col de la Loze

Article 4 : Route non privative

Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route en vigueur sous peine de sanction. Rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leurs trajectoires. L'organisation ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route de la part de l'un des concurrents.

Pour des questions de sécurité liées aux croisements sur la voie cyclable étroite aucune descente du col ne sera autorisée du côté de Méribel et des Ménuires avant l'arrivée du dernier participant.

Article 5 : Matériel obligatoire

Pour des raisons de sécurité, chaque participant a pour obligation de se présenter au départ de chaque épreuve avec :

- Un casque rigide homologué pour la pratique du cyclisme
- Un système d'hydratation rempli.

Pour assurer votre sécurité, il est interdit de participer aux épreuves du Méribel Cyclo Tour Challenge avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation quel qu'il soit (cornes de guidon)
- Un vélo couché

Les VAE seront chronométrés et classés sur la montée du dimanche **uniquement**.

Article 6 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré, par un système de transpondeur, par la société Eventicom. Lors du retrait du transpondeur, le participant devra laisser sa licence, ou une pièce d'identité qui lui sera restituée à la fin de la course.

Article 7 : Environnement

Sur les zones de ravitaillement, des poubelles seront installées. Les participants devront conserver leurs déchets jusqu'aux zones de ravitaillement. Le jet de tout déchet hors des zones de ravitaillement est formellement interdit et fera l'objet d'une disqualification immédiate. En collaboration avec la Mairie des Allues, l'organisateur est signataire de la Charte d'organisation des événements écoresponsables, dans ce cadre, les participants doivent réaliser le tri des déchets sur la zone de ravitaillement et adopter un comportement responsable envers l'environnement.

Article 8 : Assurances

-Responsabilité civile : L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile, celle-ci prend effet seulement sur l'itinéraire officiel et seulement sur la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

-Individuelle accident : Il appartient aux participants de se munir d'une assurance dommage, responsabilité physique et matériel. Ni l'organisation ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le coureur, le matériel et les équipements des participants notamment en cas d'accident, de chute, de perte ou de vol. Il incombe à chacun de s'assurer.

Article 9 : Sécurité

L'organisation met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons placés sur les intersections des différents parcours. Leur rôle est de faciliter le passage, mais en aucun cas de privatiser la route. Les voitures suiveuses personnelles sont interdites.

Pour des questions de sécurité, aucune descente du col ne sera autorisée du côté de Méribel et Ménuires avant l'arrivée du dernier participant.

Article 10 : Catégories

10.1 Hommes :

- Cadets 15 à 16 ans
- Juniors 17 à 18 ans
- Séniors 19 à 29 ans
- Masters 30 à 39 ans
- Masters 40 à 49 ans
- Masters 50 à 59 ans
- Masters 60 à 69 ans
- Masters 70 ans et +

10.2 Femmes :

- Cadettes 15 à 16 ans
- Juniores 17 à 18 ans
- Séniores 19 à 29 ans
- Masters 30 à 39 ans
- Masters 40 à 49 ans
- Masters 50 à 59 ans
- Masters 60 à 69 ans
- Masters 70 ans et +

Il n'y a aucune catégorie pour les VAE. Le classement sera déterminé par sexe avec un classement scratch.

Article 11 : Podiums et récompenses

La remise des prix aura lieu à l'arrivée de chaque étape 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur.

11.1 Remise des prix après chaque étape

Lors de chaque étape, vendredi 15 et samedi 16 Août seront récompensés :

- Les 3 vainqueurs du scratch hommes
- Les 3 vainqueures du scratch dames
- Le et la vainqueur(e) de chacune des catégories mentionnées précédemment (Hommes et Dames)

11.2 Remise des prix générale à l'issue de la dernière course :

Pour le classement général à l'issue de la dernière course le dimanche 17 Août, seront récompensés par un prize money :

- Les 3 vainqueurs du scratch hommes
- Les 3 vainqueures du scratch dames
- Le et la vainqueur(e) de chacune des catégories mentionnées précédemment (Hommes et Dames)
- Les 3 premières équipes mixtes (1 homme et 1 femme) sous réserve d'avoir mentionné ce classement par équipe lors de l'inscription.
- Les 3 vainqueurs hommes en VAE (pour la dernière course uniquement)
- Les 3 vainqueures dames en VAE (pour la dernière course uniquement)

Article 12 : Droit à l'image

Par sa participation au Méribel Cyclo-Tour Challenge, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à :

Utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire :

- Son nom
- Son image
- Sa voix
- Sa prestation sportive

Ceci dans le cadre des courses du Méribel Cyclo Tour Challenge en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 14 : Litige

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, le prénom du concurrent ainsi que son numéro de dossard, adressé au Club des Sports de Méribel, dans un délai de cinq jours après la publication des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement. Le Club des Sports de Méribel se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter ou d'annuler le Méribel Cyclo Tour Challenge. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considéré comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du tribunal judiciaire d'Albertville ou tribunal de commerce de Chambéry.

ARTICLE 16 : L'inscription au Méribel Cyclo Tour Challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 17 : Modification, report, annulation

L'organisation se réserve le droit si les circonstances l'exigent de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'événement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisation présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier décidera, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre événement organisé par l'organisateur, du report de l'événement ou du remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.